



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
078-217806405-20250325-AR25\_2564H1-AR  
Reçu en Préfecture le 26/03/2025  
Publication 26/03/2025

### ARRÊTÉ N° ARR\_2025\_172

**Objet** : autorisation d'ouverture au public relative aux travaux d'aménagement du restaurant sous l'enseigne Pacific (lot n° 2) situé au rez-de-chaussée haut du Centre Commercial La Maison Villacoublay - rue André Citroën à Vélizy-Villacoublay.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Construction et de l'Habitation,

**VU** l'arrêté n° 2022-238, en date du 04 mai 2022, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Pierre Testu, Adjoint au Maire, dans les domaines de la sécurité, et du quartier Vélizy-Bas,

**VU** l'arrêté du 25 juin 1980 modifié relatif à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

**VU** le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

**VU** l'arrêté n° 2022-238, en date du 04 mai 2022, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Pierre Testu, Adjoint au Maire, dans les domaines de la sécurité,

**VU** la demande d'autorisation de travaux n° 78 640 23 VV 037 du 28 novembre 2023, portant sur un Établissement Recevant du Public (E.R.P.),

**VU** l'arrêté municipal n° 2024-100, en date du 22 février 2024, autorisant les travaux d'aménagement du restaurant sous ***l'enseigne Pacific (lot n° 2)*** situé au rez-de-chaussée haut du Centre Commercial Régional La Maison Villacoublay - rue André Citroën,

**VU** la visite d'ouverture au public après travaux de la Sous-Commission Départementale de Sécurité, organisée le 10 mars 2025, au Centre Commercial La Maison Villacoublay, pour le restaurant sous l'enseigne ***Pacific (lot n° 2 -rez-de-chaussée)***,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable, en séance plénière du 13 mars 2025, de la Commission Départementale de Sécurité, à l'ouverture du restaurant sous l'enseigne ***Pacific (lot n° 2 – rez-de-chaussée)***,

### ARRÊTE

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

**Article 1** : L'autorisation d'ouverture au public de l'enseigne du *restaurant Pacific (lot n° 2 – rez-de-chaussée)* située dans l'enceinte du centre commercial La Maison Villacoublay est **ACCORDÉE** en application du Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H.).

**Article 2** : La présente décision ainsi que l'annexe sont notifiées à l'exploitant dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

**Article 3** : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4** : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 25/03/2025